LA MAISON DE MALHEUR DES FLAMANDS.

Si vous voulez voir la *Maison de malheur des Flamands*, il vous faut suivre la ligne du boulevard, traverser la [illegible] du passage Vendôme, entrer dans la rue Dupuis, vous risquer entre l'avenue des deux rotondes du [illegible] qui forment le Temple, et arriver jusqu'à l'extrémité de la rue de la Corderie, en face de la porte cochère [illegible] d'un no. 1 presque effacé.

La [illegible] par de nombreux écriteaux [illegible] à louer qui se balancent [illegible] de cette porte, vous [illegible] au troisième étage, par un escalier qui se trouve à gauche dans la cour; une fois au quatrième étage, vous ouvrirez une des fenêtres intérieures, et vous vous trouverez face à face avec la *Maison de malheur des Flamands*; maison enfouie au milieu d'angles, de culs-de-sacs, de ruelles étroites, et qui basse et toute petite, ne s'aperçoit distinctement, au milieu de [illegible] maisons à quatre étages, que des fenêtres des mansardes.

Si la *Maison de malheur des Flamands* n'a qu'un étage, en revanche elle a deux toits: l'un, en tuiles couvertes de mousse, et dont la pluie et le vent ont arrondi les angles et [illegible] la surface plane; l'autre, moderne, [illegible] égard au premier, était prétentieusement des petites ardoises brunes. Malgré cinquante années au moins d'alliance, ces deux toits grimacent entre eux et ne savent point s'harmonier. Il y a entre les faîtières de terre cuite et les faîtières [illegible] démarcation bien distincte, que, dans le temps peut-être, a bouché [illegible] peu de mortier, mais qui, devenue depuis lors le domaine de la pluie, forme une manière de ruisseau, probablement le Rubicon des deux toits.

Deux toits constituent deux mansardes: il y en a une (aristocratique, avec des [illegible] à grandes vitres; avec la barre transversale pour appuyer les bras du locataire, lorsqu'il veut regarder dans la rue, et appeler le marchand de légumes qui passe. La seconde, petite, comme l'infortuné Ragotin au spectacle, s'efforce de lever la tête derrière le dos de son arrogante rivale, et de prendre de la sorte si non un peu de vue, du moins un peu d'air et de jour. Mais en désespoir de cause, la [illegible] de cette mansarde en a [illegible] ouverture avec des [illegible] de capucines, des débris de pots [illegible] des [illegible] et un [illegible] qui montre successivement [illegible] les fleurs grêles et des fruits avortons. Ces fruits [illegible] rouges de vers, excepté [illegible] pomme pâle, ridée, [illegible], sans saveur, et devant laquelle s'extasie pourtant du matin au soir un vieux homme à l'air vénérable.

La maison dont je vous parle, la plus laide et la plus pauvre du quartier, en était, au quinzième siècle, l'une des plus belles et des plus riches. Il fallait voir sa façade de bois, sculptée de figures bizarres, ses pignons peints, ses portes de chêne, et son enseigne peinte aussi bien qu'un missel, sur la tablette de laquelle on voyait un cygne dont le cou s'enlaçait à une croix [illegible] le tout surmonté de cette légende: *Au signe de la croix*. C'est là que demeurait Michel Watremetz, venu de Flandre, le plus riche et le plus habile rubricateur qui se trouvât dans la ville de Paris. Il n'y avait que lui pour fabriquer comme il faut les volumes de la sainte Bible, et quinze apprentis passaient toute la journée à peindre et à écrire des copies du livre saint, copies que revoyait soigneusement Michel, pour l'exactitude du texte.

Il était aidé à cela par sa jeune et jolie fille, Odette, laquelle, tandis que son père [illegible] des yeux le manuscrit, le lisait, elle, à haute voix, afin qu'il ne pût y avoir ni de mots [illegible], ni de passages tronqués. Odette [illegible] la joie de son père et la passion de tous les jeunes rubricateurs, qui plus d'une fois en la regardant faisaient par mégarde des taches à leur vélin, et oubliaient de transcrire exactement les mots de la Bible. Quant à Odette, elle ne prenait point garde à eux par une bonne raison: c'est qu'elle avait pris trop garde à un jeune Allemand, arrivé depuis peu à Paris, et qui était venu demander de la besogne au rubricateur. Il y avait mis [illegible] condition, néanmoins, qu'il travaillerait chez lui; et il laissa, en garantie du vélin qu'il emportait une [illegible] d'or dont il ornait son [illegible]

Gaspard Mentz, ainsi nommait-on l'Allemand, au lieu de passer assidûment les journées à peindre des bibles, ne [illegible] qu'à se promener et à jouir de la vie. [illegible] paré, on le [illegible] du matin au soir, le poing sur la hanche, et faisant les yeux doux [illegible]. Souvent même il venait dans l'atelier de maître Michel, et là, [illegible] sur le coin d'une table, il [illegible] à Odette, il lui murmurait à l'oreille des paroles qui la troublaient, et il [illegible] toujours par emmener avec lui quelques-uns des apprentis, qu'il [illegible] galamment à souper. Cela n'arrangeait point maître Michel et il se [illegible] tout bas d'avoir pris [illegible] la caution de Gaspard, tant le vélin lui semblait aventuré.

Point du tout. Un mois s'était à peine écoulé, que Gaspard arriva, par un beau matin, avec sa bible terminée. Jamais [illegible] n'avaient [illegible] une régularité semblable; jamais il n'y avait eu moins d'erreurs dans la copie. Aussi, Michel dit-il en arrêtant [illegible] deux d'or, et en hochant la tête:

—Ce n'est point vous, garçon, qui avez peint cette bible: un an n'aurait point suffi à pareil travail, et vous l'apportez complète au bout d'un mois!

—Je l'ai si bien fait, que j'offre de recommencer semblable chose en quinze jours.

—Faites, répliqua maître Michel.

Quinze jours se passèrent durant lesquels Gaspard ne changea rien à sa vie joyeuse: au bout des quinze jours il apporta la bible.

Maître Michel la collationna, et quand il eut fini, c'est-à-dire une [illegible] Gaspard, [illegible] il n'[illegible] trouvé que trois fautes, les trois mêmes que j'avais trouvées dans la première bible.

Le vieillard ne trouva pourtant rien de bien étonnant à cela: ce pouvait être après tout une de ces manies qui viennent aux personnes faisant des métiers d'habitude, et ce que l'on appelle en termes d'art des tics. De nos jours les compositeurs d'imprimerie, entre autres, en contractent de semblables, et il est des fautes dans lesquelles ils retombent constamment, quoiqu'ils sachent qu'ils commettent une faute et qu'ils aient l'habitude de la commettre.

Au bout d'une année, Gaspard avait fourni à maître Watremetz quinze bibles; c'est-à-dire, plus que n'auraient pu en écrire trente rubricateurs. Maître Watremetz renvoya donc plusieurs de ses apprentis, qui, mécontents et jaloux, menacèrent Gaspard de leur vengeance.

Sur ces entrefaites, maître Michel proposa à Gaspard de venir demeurer en son logis. Gaspard céda d'autant plus volontiers à cette demande, qu'il aimait éperdument Odette, et qu'Odette, nous l'avons dit, le payait d'un tendre retour. Le bon jeune homme ne comprit pas que le vieux Flamand ne l'attirait chez lui que pour l'épier; car il était évident que Gaspard ne transcrivait point les bibles qu'il fournissait à Watremetz: il y avait là-dessous quelque mystère: Il importait au rubricateur de le pénétrer, et il s'était dit qu'il fallait qu'il le pénétrât.

A toutes ces réclamations du père d'Odette, Gaspard alléguait toujours qu'il travaillait la nuit; et en effet, la nuit, une lampe brillait sans cesse dans sa chambre. Mais quand le vieillard vint écouter à la porte, il entendit le ronflement sonore du jeune homme, témoignage irrécusable d'un sommeil de bon aloi.

Enfin ne parvenant à rien découvrir, il adressa des questions si pressantes à Gaspard que celui-ci lui répliqua:

—Eh! bien, oui, cela est un secret, un secret, qui peut faire la fortune d'un homme, et même de deux. Donnez-moi en mariage votre fille Odette, et je vous dirai mon secret, et nous deviendrons riches à bientôt nous passer de vendre des bibles.

Alors, il lui apprit qu'un art merveilleux venait d'être inventé en Allemagne, et que cet art permettait de reproduire avec une rapidité inconcevable des bibles et d'autres livres; que grâce à la mobilité des caractères employés, la correction la plus sévère devenait chose facile: "J'ai encore trente bibles en dépôt chez un ami dévoué, ajouta Gaspard; je puis m'en procurer cent, si je le veux. J'aurais pu les vendre moi-même, mais cela aurait éveillé l'attention. On est assez porté, dans votre pays, à expliquer par la magie ce que l'on ne comprend pas, et je ne me soucie point de démêlés avec la hart et le bûcher. Voilà pourquoi je me suis présenté chez vous comme clerc rubricateur."

Malgré les explications de Gaspard, le vieux Watremetz ne se sentit tout-à-fait à l'aise qu'après avoir reçu du jeune homme le nom et l'adresse de Schœffer, vendeur et le fabricant de bibles, et une note détaillée sur les moyens de correspondre avec lui.

Pendant ce temps-là se faisaient les apprêts de mariage de Gaspard et d'Odette. Les noces étaient fixées à huit jours quand un matin, l'un des anciens clercs de maître Michel entra chez lui magnifiquement vêtu, et lui apprit que, grâce à la morte d'un parent éloigné, il se trouvait des plus riches, et que son père venait d'être nommé prévôt des marchands: amoureux d'Odette, il mettait à ses pieds sa nouvelle fortune.

La figure de Watremetz s'allongea de se voir dans la nécessité de renoncer à l'alliance d'une famille si fortunée! Maudit Gaspard, qui le prive de l'honneur de marier sa fille au fils du prévôt des marchands!

—Gaspard! Quoi, j'ai pour rival Gaspard, ce misérable qui a vendu son âme au diable, en échange du secret de fabriquer lorsqu'il veut des manuscrits! La justice tient la main levée sur lui, elle le frappera bientôt. Cette affaire a pensé vous devenir funeste à vous-même: on vous accusait d'être son complice. Heureusement par le crédit de mon père j'ai fait taire de semblables soupçons. Pour Gaspard, rien au monde ne pourrait l'ôter à la hart qui l'attend."

Hélas! tout cela ne se trouvait que trop réel. Le malheureux Gaspard fut jeté en prison: en vain il invoqua le témoignage de maître Michel, en vain il voulut donner des éclaircissements pour prouver son innocence, on le jeta dans des instrumens de torture, on lui fit avouer, à force de douleurs, son association imaginaire avec le diable; et il fut condamné au feu, à faire, avant le suplice, et amende honorable sous le parche Notre-Dame et devant la maison du rubricateur. Toutes les bibles que l'on avait trouvées chez lui furent données au couvent des Bénédictins, qui les bénirent, les exorcisèrent et les vendirent à leur profit.

Arrivé devant le logis du rubricateur, le patient, au lieu de réciter les paroles de l'amende honorable, agita ses fers les uns contre les autres, et se dressant, montra son visage pâle et son œil étincelant de méfiance:

—Je suis victime de la trahison et de l'ingratitude, s'écria-t-il; tu le sais bien, Michel, qui es là à m'écouter, et qui tâches de faire bonne contenance. Tu aurais bien voulu, n'est-ce pas, que mes juges ne t'obligeassent point à cette dernière entrevue. Eh! bien, merci, adieu, et malheur! Malheur! Malheur, car quiconque né en Flandre viendra reposer sa tête sous le toit de cette maison prendra de l'infortune pour toute sa vie, à commencer par toi, Michel. Maintenant, vous autres, menez-moi au bûcher.

Trois mois après, maître Michel pleurait et s'arrachait les cheveux sur le tombeau de sa fille. Six mois après, un incendie dévorait la maison et toute la fortune de maître Michel. Un an après, maître Michel, devenu fou, errait demi-nu, dans les carrefours de Paris, tendant la main, pour obtenir de quoi manger, et amusant par des propos sans suite la canaille et les enfans.

Déjà si terriblement vraie à l'égard de maître Michel Watremetz, la prédiction de Gaspard ne se réalisa que trop par la suite. Est-ce hasard, est-ce l'effet de la malédiction d'un mourant? C'est hasard, nous ne pouvons admettre d'autres causes, et néanmoins, il faut le dire, ce hasard a quelque chose de bien étrange.

Onze Flamands, à ce que raconte la tradition du Temple et de la rue de la Corderie, vinrent habiter la Maison de malheur, et des onze, pas un seul ne put échapper au sort funeste dont l'avait menacé la prédiction de Gaspard. L'un fut assassiné par des brigands, l'autre se jeta dans la Seine; il y en eut que l'on étendit en place de Grève, sur une roue: les moins à plaindre succombèrent à d'horribles maladies, et s'éteignirent après avoir supporté ce que la misère a de plus âpre.

J'AI sur mon habitation dans la paroisse Ouest Baton Rouge, un très bel Etalon, auquel on pourrait amener environ [illegible] Jumens. Il se nomme

Glaucus,

Et a eu trois ans le premier de ce mois; il a au [illegible] quinze mains et demi de hauteur, poil alezan brule, et est particulièrement remarquable par la beauté de ses formes. Sa race est aussi pure que celle d'aucun cheval né aux Etats-Unis. Il est fils du célèbre cheval Bertrand, sa mère Betsey-Baker, de Director, son ayeule de Sertorius; sa bisayeule du cheval importé Chr kfast &c. &c.

Le prix pour chaque Jument est de Vingt Piastres.

20 mars—13 THOS. W. CHINN.

AVIS.

PARTI maron de chez le soussigné, le 16 courant, un mulâtre nommé FREDERIC, âgé d'environ 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, cheveux commençant à grisonner, et assez droits pour un mulâtre, il parle ordinairement vite, mais il s'exprime avec beaucoup de peine lorsqu'il est effrayé. Il a la lèvre supérieure très courte, et montre presque toutes ses dents de devant lorsqu'il parle ou rit: à tout prendre il est très laid.

Il est forgeron, et le soussigné lui ayant permis de travailler les Dimanches pour son compte, on suppose qu'il doit avoir de l'argent et qu'il a pu engager quelqu'un à l'aider dans son évasion.

CINQUANTE piastres seront données pour son arrestation dans l'Etat, et CENT piastres s'il est pris hors de l'Etat, pourvu que dans l'un et l'autre cas, le soussigné en puisse être informé.

T. E. SHANNON.

Ouest Baton Rouge, 20 Mai 1837.

☞ L'"Abeille" de la Nouvelle Orleans, et le "Courier" et le "Free Trader" du Natchez, insereront l'article ci-dessus trois fois, et enverront leurs comptes à ce bureau.

27 mai 13

☞TAXS.

LE Rôle d'Assessement pour la paroisse d'Est Baton Rouge, étant complet pour l'année 1836, toutes les personnes qui doivent des Taxes sont priées de venir payer dans les 60 jours de cette date.

AUGUSTIN DUPLANTIER

20 mai 14 Shérif.

AVIS.

EST parti, de chez le soussigné, demeurant à la paroisse d'Iberville, dans la nuit du 23, un

CHEVAL noir,

ayant une petite étoile sur le front, il est étampé d'un V sur une des épaules.

Si ce cheval est arrêté on est prié de prévenir le soussigné à 1 mille au-dessus de l'Eglise.

27 mai—15 AUGUSTE DELAUNE.

100,000 pieds de planches à plancher, planches à border et planches à lambrisser.

A vendre au Comptant.

26 mai—15 J. DUNN & Co.

IL a été arrêté par M. L. Meeker demeurant à la Comite, à neuf milles de Baton Rouge, un BŒUF couleur grisâtre, l'oreille droite marqué d'un *upper slope*, étampé O sur la cuisse droite, âgé de 5 ans.

25 mai—15*

Compagnie du Chemin de Fer de BATON ROUGE ET DE CLINTON.

29 MARS 1837.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au Capital de la dite Compagnie seront ouverts le 15 d'Avril prochain, à Baton Rouge sous la direction de L. Sheppers Secrétaire de la dite Compagnie, et à Clinton sous celle de MM. L. Saunders, Lee Hardesty et Thos. L. Andrews, et resteront ouverts pendant soixante jours.

Extrait des Minutes de la Direction.

"*Résolu*, Que ceux qui souscriront où les livres seront ouverts de nouveau auront le privilège, s'ils prennent assez d'actions pour avoir à payer cent piastres ou plus, de donner leur billet avec un bon endosseur pour le montant qu'ils auront à payer alors, c'est-à-dire de dix piastres par actions; lequel billet sera payable à un an y inclus les intérêts à neuf pour cent et négotiable pour ceux qui souscrivent à Clinton à la Branche de la Banque de l'Union de cette ville, et pour ceux qui souscrivent à Baton Rouge, à la Banque de la Cité.

Par ordre de la Direction,

L. SHEPPERS, Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer de BATON-ROUGE ET DE CLINTON.

26 AVRIL 1837.

DES propositions seront reçues à la Branche Banque de Cité en cette ville, pour défrichement de la route projetée—qui doit avoir 180 pieds de large, 20 pieds dans le milieu de la dite route doivent être exempts de chicots et de racines. Les propositions spécifieront le prix par chaque mille, et combien de milles le contracteur désirera entreprendre.

Par ordre de la Direction.

L. SHEPPERS, Secrétaire.

MAIRIE DE BATON ROUGE.

VENDREDI, 12 Février 1830.

IL est ordonné, Que les poids et mesures employés dans les limites de la Corporation seront inspectés et étalonnés par l'Inspecteur des Poids et Mesures; et toute personne qui sera trouvée coupable de se servir de poids ou mesures non étalonnés, sera mise à l'amende d'une somme qui n'excédera pas cinq piastres pour chaque contravention.

Résolu, Que Mr. Charles Guedry soit et il est par le présent nommé Inspecteur des poids et mesures pour la Corporation, il lui est alloué six sous et un quart par chaque poids ou mesure qu'il étalonnera.

Signé, W. R. WILLIS, Maire.

LUNDI, 24 Avril 1837.

Il est ordonné, Que l'ordonnance adoptée par le Conseil de ville le 12 Février 1830, soit amendée de manière à ce que l'Inspecteur des poids et mesures soit alloué la somme de douze sous et demi par chaque poids ou mesure qu'il étalonnera, et que l'amende pour se servir de poids et mesures contraires à la dite ordonnance, soit fixée à dix piastres à la discretion du Maire, dont moitié sera pour le dénonciateur et l'autre moitié pour la corporation. Par ordre.

13 mai-13 SAML. L. ISETT, Secrétaire.

AVIS.

JAMES NICOL & RICHARD RUST, annoncent respectueusement au public, qu'ils ont établi depuis le 7 dernier, une Maison de Commerce dans cette ville, sous la raison de

NICOL & RUST.

Ils offrent en vente, un assortiment varié et très élégant, de Marchandises de la saison, et dont ils donneront le détail dans un avis subséquent.

Ils solicitent l'encouragement du public et de leurs amis.

Ils vendront à bon marché pour du comptant et à des termes avantageux à ceux de leurs habitués dont ils connaîtront la ponctualité.

22 Avril 10

PARTI marron ou volé, un petit NEGRE âgé de 13 à 14 ans, parlant anglais et français.

Une honnête récompense sera donnée à quiconque conduira le dit nègre à la geole ou à

JOURDAN & Co.

13 mai 13

MOULIN A SCIE DE BATON ROUGE.

LE public est prévenu que les prix suivans, au comptant, ont été établis à ce moulin, et le soussigné espère que les personnes qui achèteront du bois seront ponctuelles à venir payer aussitôt que leurs ordres auront été remplis.

Planches à Plancher, pied réduit par M.	$30
Planches d'un pouce,	30
Planches à border et à lambrisser,	30
Bois de Charpente de toute sorte,	30
Lattes, pied courant,	10

25 mars-6 ALBERIC DUPLANTIER.

Bois de Charpente.

SMITH & BLANCHARD préviennent leurs amis et le public que leur MOULIN A SCIE est maintenant en activité, et qu'ils sont prêts à remplir toutes les demandes qu'on leur fera pour du bois, livrable au bord du Fleuve en face de leur Moulin.

PRIX AU COMPTANT.

Planches à Plancher par M. pied réduit,	$30
do d'un pouce do	30
do à border et à plafoner,	25
Chevrons de toutes sortes,	30
Lattes, pied courrant,	10

Lorsque les ordres seront considérables, le bois sera livré au débarquement de Baton Rouge, aux conditions susdites.

23 avril -10

KIRKLAND & Co.

ONT en magasin et offrent à vendre, 24 CHARRUES bleues faites Maysville.

29 avril 11

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE OUEST BATON-ROUGE

AVIS.

MR. VALENTIN DUBROCA de la paroisse susdite, ayant l'intention d'affranchir sa mulâtresse esclave nommée ELISABETH, âgée d'environ 15 ans, et ayant été autorisé à cet effet par le Juri de Police de la paroisse Ouest Baton Rouge. Les personnes qui pourraient avoir quelque objection légale à son affranchissement, sont priées de poser leur opposition par écrit au bureau du Juge de la Paroisse dans les quarante jours de la date du présent avis.

13 mai-13 VNT. HEBERT, Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE EST BATON-ROUGE.

AVIS.

MR. JEAN PIERRE MICHEL de la paroisse susdite, ayant l'intention d'affranchir sa négresse esclave nommée BETSY, âgée d'environ 30 ans, et ayant été autorisé à cet effet par le Juri de Police de la paroisse Est Baton Rouge. Les personnes qui pourraient avoir quelqu'objection légale à son affranchissement, sont priées de déposer leur opposition par écrit au bureau du Juge de la paroisse dans les quarante jours de la date du présent avis.

AUGUSTIN DUPLANTIER,

13 mai 13 Shérif.

Etat de la Louisiane.
PAROISSE EST BATON ROUGE.

VENTE

Par ordre de la Cour des Preuves.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse Est Baton Rouge, il sera vendu par le Juge soussigné et *ex-officio* Encanteur,

MERCREDI le 14 Juin 1837,

à la maison de Cour dans la ville de Baton Rouge, entre les heures ordinaires des ventes, la propriété suivante provenant de la succession de feu John Whitten Jour, savoir:

Un Morceau de Terre sur lequel résidait le défunt, à environ 25 milles à l'Est de Baton Rouge, contenant 420 arpens plus ou moins, ensemble avec toutes les améliorations.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un, deux et trois ans de crédit du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, payables en banque, avec hypothèque jusqu'à parfait payement.

13 mai-13 CH. TESSIER, Juge.

Etat de la Louisiane,
PAROISSE OUEST BATON-ROUGE.

Thomas K. Pickett, *Subrogé Tuteur.*
vs
Hardy Cain, *Tuteur.*

FIERI FACIAS.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour des Preuves de la paroisse susdite, il sera exposé en vente publique,

JEUDI, 1er de Juin prochain (1837)

à la Maison de Cour de la dite paroisse, à Midi, tous les droits, titres et prétentions de Hardy Cain, Tuteur, aux esclaves suivant, savoir:

GATEN, un nègre l'environ 20 ans,			
RACHEL, une négresse de	25	"	
MOLLY,	"	12	"
SARAH,	"	14	"
Petite PHIPLIS,	"	6	"
HECTOR,		3	"
BEN,		1	"
ORANGE,		1	"
WILLIAM		30	"

Les dits Esclaves saisis pour satisfaire le jugement et les frais dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Au Comptant.

23 avril-11 VNT. HEBERT, Shérif!

CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ.

MR. FREDERICK M. KENT ayant acheté l'intérêt de A. H. Jones dans la maison Jones, Kent & Co. les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de Amos Kent & Co.

AMOS KENT,
P. A. WALKER,
F. M. KENT.

25 mars—6

Ciment Patenté.

LES soussignés étant procurés le droit de faire usage de la dite invention dans la paroisse d'Est Baton Rouge pour la construction des Citernes, Cuves, Reservoirs &c. &c., offrent leurs services aux habitants de cette paroisse.

Une Citerne faite avec ce nouveau procédé peut être vue chez le Juge Morgan dans la ville de Baton Rouge.

Le ordres seront effectués avec ponctualité et tout sera garanti.

6 avril—9 SHAW & PULLEN.

Vente En gros et en Detail de Groceries et Magasin de Commestibles,

LE soussigné informe le public qu'il vient de recevoir et offre en vente à son Magasin à l'encoignure des rues de l'Eglise et Maine, ainsi qu'à son magasin sur la levée, les articles suivant,

25 quarts saindoux, 1re qualité,	25,000 Bouchons,
25 Barils farine fraiche,	2 barils brandy francais,
20 Barils vieux whiskey,	4 quarts de tabac commun,
25 sacs avoine,	2 do. honey dew,
25 caisses vin,	Une grande quantité de
2500 livres fromage de goshen,	25vin pr. gallon;
25 barils pommes vertes,	boîtes de sardines à l'huile,
3 do. porter 1re qualité,	25 damejeannes de 5 gallons,
25 do. pommes de terre,	25 do. de 2do.
50 caisses blanc de baleine,	25 do. de 1 do.
25 caisses chandelles de suif	10 douzaines quart de bouteille,
150 do. savon,	25 damejeunes vin rouge,
6 barils peach brandy,	5 caisses de biter,
5 do. genièvre,	Gingembre, Vermicelle,
12 do. vieux rum,	Amendes, Moussache, Indigo, Prunes 1er qualité,
10 do. Melasse,	Confitures assorties,
25 do. sucre brun,	
25 do. riz de Charleston,	Graines de Jardinage de 1836: Huile d'olive,
50 caisses raisins,	
25 demis caisses raisins,	Sirop par gallon,
25,000 Cigarres espagnols	Olives, Cornichons, &c.
25,000 do. moitiés espagnols,	Fruits à l'au de vie.

21 Janvier 46. J W. MUSSELMAN.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

HOLMES & SMITH viennent de recevoir de New York un bel assortiment de Marchandises de Printemps et d'Eté consistant principalement en

Cotons à chemises et à draps, écrues et blancs; lowells; indiennes; désindes de différentes espèces; jaconats unis et à dessins; mousselines; linons; batistes; toiles et coutils blancs et gris; batistes en couleur; velours-coton; serviettes en toile française, unies et à dessins; nappes unies et damassées, écrues et blanches; mouchoirs de madras et des Indes; bas de toute espèce, fil de Taylor; cotonnades; indiennes à meubles; coutil de Hamilton; étoffes à carreaux en coton et en fil.

1er Avril 7

Marchandises Nouvelles.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un bel assortiment de Marchandises Nouvelles consistant en partie en mousselines françaises; do. suisses; do. suisse à carreaux; bobinet uni et à dessins; indiennes et désindes françaises; mousseline à moustiquaires; mousseline écrue et non écrue; brin; toiles grises; cotonades; fichus brodés; chapeaux de paille pour dames et pour demoiselles, bas de toute espèce; gants en chevreau pour dames et autres; dentelle blanche et noire; mouchoirs batiste pour dames; écharpes et schalls assortis; voiles blancs et verts; coton commun écru et non écru; toile d'Irlande; indiennes; serviettes; colette fine et ordinaire; bretelles; un bel assortiment de rubands pour chapeaux et ceintures; parasols assortis.

Habillemens Faits.

Habits et lévites en mérinos noir et bombasine; habits-vestes en toile et batiste ecrue; habits de chasse en toile; pantalons en mérinos noir et de couleur; do. en étoffe d'été; do. en toile et en cotonade assortie; gilets blancs et à dessins; do. en satin et en soie noire; do. en velours-soie noire; habillemens d'enfans; chemises en coton avec devants en toile, chemises en toile, chemisettes et cols en toile &c.

CHAPEAUX, BOTTES & SOULIERS.

Chapeaux pour hommes à large bords; en loutre; do. en Russie; do. en feutre pour enfants; do. noirs pour hommes, en soie et en castor; brodequins en veau pour hommes, do. en chevreau; do, pour garçons et fillettes; souliers pour femmes en chevreau et en prunelle; do. en satin blanc et en prunelle; souliers pour hommes et escarpins.

Sucre, café, chandelles, savon, poudre et plomb de chasse, plomb en barres, chatrues, pioches, chaines, colliers, brides, et quincaillerie de toute espèce, le tout à vendre à des termes accomodans. Le public est prié de venir examiner cet assortiment rue Lafayette entre le Bureau de la Gazette et le magasin de Reid et Legendre.

8 avril-8 SLOAN & MORRIS.

Etat de la Louisiane,
PAROISSE EST BATON ROUGE.

COUR DU 3e. DISTRICT.

Walker Graves, vs James J. Neilson. } No. 2095

Vearley Weaver, vs Le même. } No. 2139

EN vertu de deux *alias* writs de *fieri facias* à moi adressé par l'Honorable Cour du 3ème District, Paroisse et Etat susdits, il sera offert en vente publique,

MARDI, 13 Juin prochain (1837)

Tous les droits, titres et prétentions de James J. Neilson aux propriétés ci-après decrites, saisies pour satisfaire au jugement et frais dans les procès ci-dessus, savoir:

L'HABITATION,

Sur laquelle réside le défendeur située sur le chemin des Plaines, à environ 8 milles au-dessus de Baton Rouge, contenant environ 340 arpens de superficie, ensemble avec toutes les batisses et améliorations dessus.

—AUSSI—

Un certain MORCEAU DE TERRE situé dans cette paroisse, en face du fleuve Mississippi, à environ dix milles au-dessus de la ville de Baton Rouge, contenant deux arpens de face sur quarante de profondeur, borné d'un côté par les terres de Joseph Martinez et par celles de Pierre Aucoin de l'autre; ensemble avec toutes les améliorations dessus.

—DE PLUS—

Quatre Chevaux et cinq Bêtes à Cornes.

Le morceau de terre situé à environ 10 milles au-dessous de la ville de Baton Rouge, sera vendu à la Maison de Cour à 10 heures A. M. et l'habitation sur laquelle réside le défendeur, ainsi que les chevaux et bêtes à cornes, seront vendus sur les lieux entre midi et 4 heures P. M.

Conditions de la vente—Au Comptant.

AUGUSTIN DUPLANTIER,

13 mai—15 Shérif.

Etat de la Louisiane.
COUR DU 3me DISTRICT.
PAROISSE EST BATON ROUGE.

Banque de la Louisiane, vs Eleanor Smith. } No. 2185

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour du 3eme District, de la Paroisse et Etat susdits, il sera offert en vente publique sur les lieux,

MERCREDI, 14 Juin prochain (1837)

Tous les droits, titres et prétentions de Madame Eleanor Smith aux propriétés suivantes, savoir:

L'HABITATION,

Sur laquelle résidait la dite Eleanor Smith, le 5 Mars 1833, située dans cette paroisse, connue sous le nom de Baywood, à la distance de 12 milles au-dessus de la ville de Baton Rouge, et à 1½ milles du fleuve, contenant 480 arpens de superficie, bornée par les terres de Eleanor Smith, C. W. Doby et terres appartenant autrefois aux héritiers Rost; ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

—AUSSI—

UN MORCEAU DE TERRE,

Attenant celle ci-dessus décrite, et contenant 360 acres, borné au Nord par les terres de Thomas Lilley, au Sud par les terres des héritiers de David Ross, et à l'Ouest par le Mississippi; ensemble avec toutes les batisses et améliorations dessus.

—AUSSI—

Les ESCLAVES ci-après nommés, savoir:

Robert,	âgé de	29	ans.
James,	"	28	"
Antony,	"	38	"
Humfry,	"	30	"
Polydore,		35	"
George,		45	"
Abraham,		23	"
Anderson,		21	"
Milley,		25	"
Jenny,		21	"
Maria,		30	"

Conditions de la vente—Au Comptant, sans le privilège d'estimation.

AUGUSTIN DUPLANTIER,

13 mai-13 Shérif.

PAQUEBOT REGULIER.
POUR LA NOUVELLE ORLEANS.
NOUVEAUX ARRANGEMENS.

LE beau bateau-à-vapeur

BATON-ROUGE,
Capt. IRWIN,

Quittera à l'avenir le Bayou Sara tous les Mardis à 10 heures A. M., Port Hudson à 2 heures P. M. et Baton Rouge à 6 heures P. M., de manière à arriver à la Nlle. Orléans les Mercredis de bonne heure. Ce bateau est destiné à faire constamment les voyages et rien n'a été négligé pour la solidité de sa construction, la marche et pour les accomodations.

Par des nouveaux arrangemens, les cabanes peuvent maintenant rivaliser avec celles de n'importe quel bateau sur le fleuve; tous les efforts tendent à mériter la bienveillance du public.

Le BATON-ROUGE quittera la Nlle. Orléans tous les Dimanches à A. M.

Pour fret et passage s'adresser au Capitaine à son bord.

11 Février 51

Messrs. Turner & Woodruff de la Nlle. Orléans, Agents du bateau, recevront et expédiront toutes les marchandises à eux adressés, et ne réclameront aucune commission.

AMOS KENT & Co. viennent de recevoir de New York un grand assortiment d'Habillements d'Eté de la dernière mode.

Mousselines Françaises et Jacquet d'une qualité supérieure. Tapisserie de tout genre.

7 Avril 8

Marchandises Nouvelles,

LES soussignés reçoivent en ce moment de New York et des villes de l'Est un assortiment général d'Habillemens de Printemps, consistant en partie en lévites et habits en bombazine, habits et lavites en étoffes du thibet, lévites en casimire, do en casimirette, habits en toile blanche, habits-vestes do, habits-vestes en batiste écrue, do. en désinde à raies, gilets ronds en toile blanche, pantalons en coutil de fantaisie, do. en mérinos, do. en mérinos-casimire, do. en thibet noir, do. en batiste écrue, do. en toile grise, do. en toile blanche, do. en coutil coton, do. en cotonade, gilets de soie à dessins, do. de Marseille, do de Marseille blanc, do. en satin à dessin, do. en satin noir, do. à carreaux en chally, caleçons en toile, cols en satin avec des nœuds, do. ordinaires, do. en bombazine, chemises de toile, do. en mousseline, do. en coton à raies, do. à carreaux.

MANSKER & DEWEY.

AVIS.

LE soussigné vient de recevoir et offre en vente un assortiment complet de PRODUITS et de GROCERIES consistant en

250	barils FARINE Superfine;
50	do. WHISKEY Rectifié;
50	do. do. Ordinaire;
500	liv. JAMBON;
40	barils PORC Prime;
10000	liv. do.
5	barils BEURRE frais;
80	kegs GRAISSE 1re qualité;
500	barils PATATES;
30	do. MELASSE;
50	do. POMMES;
30	do. do. Sèches;
50	caisses SAVON;
20	paniers HUILE D'OLIVE;
50,000	CIGARRES de la Havane.

De plus, un assortiment complet de LIQUEURS telles que, Cognac, Eau-de-vie de Champagne et du pays. Plus, un parti de Pierres et de Meules aiguiser, Poterie, Bois de Campêche, ainsi que beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue. Le tout à vendre à bas prix pour du comptant ou aux termes ordinaires.

Aussi—250 barils CHARBON DE TERRE.

12 avril—9 A. MONTAN.

Café & Sel.

25	sacs	CAFE de la Havane,
30	"	SEL de Liverpool,
20	caisses	SAVON No. 1,
18	"	BLANC DE BALEINE,
20	"	VIN ROUGE,
5	"	TABAC à Chiquer,
12	rils	WHISKEY,
18	"	RIZ de la Caroline.

Reçu nouvellement et à vendre par

J. & E. F. PHILLIPS.

J. M. BUNOT,
Avocat.

PEUT être consulté à son bureau à l'encoignure de la Grande rue et rue du Marché.

22 Avril 11

Ouvrages d'Imprimerie.

Executes au Bureau de cette Feuille,

CATALOGUES, CHECKS,
Etc. Etc. Etc.

Negres au Dépôt.

CONDUIT au Dépôt, à Baton Rouge le 11 Avril 1837, de la prison d'Ouest Féliciana, un nègre qui se donne le nom de WILLIAM FRANCIS, de 5 pieds 3 pouces, âgé d'environ 30 ans; il dit qu'il est libre, que ses papiers sont à la Nlle. Orléans et qu'il a été élevé à la Mobile. Il porte des boucles d'oreilles et il a été pris à bord d'un Steamboat.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

15 avril 9

CONDUIT au Dépôt de Baton Rouge, le 20 Avril 1837, de la Geôle d'Iberville, un nègre qui se nomme ALEXANDRE, taille de 5 pieds 4 pouces, âgé d'environ 45 ans, il ne parle que français et se dit appartenir Mr. Baptiste de la Nlle. Orléans.

Le propriétaire est prié de venir le retirer en se conformant à la loi.

22 avril—10 B. BRYAN, Geolier.

CONDUIT à la Geole de la paroisse Est Baton Rouge, le 4 Mai 1837, un nègre qui se donne le nom de JOHN, taille de 5 pieds 9½ pouces, âgé d'environ 35 ans, teint jaune, une cicatrice sur la joue droite près de la bouche, et se dit appartenir à John Perry, à 4 milles au-dessus de la Nlle. Orleans, et dit qu'il a été retiré de la dite Geole il y a 4 ou 6 ans.

Le propriétaire est requis de venir le retirer en se conformant à la loi.

6 mai 12

CONDUIT à la Geole de Baton Rouge le 21 Avril 1837, un Mulatre Claire nommé GEORGE STUART, qui prétend être Libre, taille cinq pieds six pouces et demi, âgé de 35 ans, beaucoup de cheveux et hérissés, il lui manque plusieurs dents de devant, yeux bleus.

Le propriétaire est requis de le retirer en payant les frais.

April 29—11. B. BRYAN, Geolier.

CONDUIT à la Geole de Baton Rouge le 6 Mai 1837, un nègre qui se dit nommer HENRY, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé d'environ 25 ou 30 ans, il a un morceau de l'oreille gauche emporté et a été émasculé. Ce nègre paraît être africain et se dit appartenir à Mr. Baptiste Beshow sur la côte.

Le propriétaire est requis de venir le retirer en se conformant à la loi.

13 mai—15 B. BRYAN, Geôlier.

CONDUIT au Dépôt à Baton Rouge, le 11 Mai 1837 de la Geôle d'Iberville, un mulâtre qui se donne le nom de HENRY, taille de 5 pieds 9 pouces, âgé d'environ 25 ans, les yeux bleus. Il se dit appartenir à John Robeson demeurant à 10 milles au-dessus de Vicksburg Mi.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

20 mai 14

CONDUIT au Dépôt à Baton Rouge le 11 Mai 1837, un nègre qui se donne le nom de ROBERT, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 22 ans; il a une cicatrice sur la joue droite, et se dit appartenir à John Robeson demeurant à 10 milles au-dessus de Vicksburg Mi.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

20 mai 14

CONDUIT au Dépôt à Baton Rouge le 11 Mai 1837, un nègre qui se donne le nom d'ALFRED, taille de 5 pieds 5¼ pouces, âgé de 24 ans, il a une cicatrice causée par une morsure, sur le menton Il se dit appartenir à John Robeson demeurant à 10 milles au-dessus de Vicksburg Mi.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

20 mai 14

CONDUIT à la Geôle de Baton Rouge le 16 *Mai* 1837, un nègre qui se donne le nom de JOHN ou WILLIAM, taille de 5 pieds 5 pouces, âgé d'environ 21 ans. Il a une cicatrice sur le bras gauche, et se dit appartenir à Mr. Lapuse.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

20 mai 14

CONDUIT à la Geôle de Baton Rouge le 16 Mai 1837, un nègre qui se donne le nom de NED ou EDMUND, taille de 5 pieds 5 pouces, âgé d'environ 25 ans. Il a été blessé à l'œil gauche et se dit appartenir à Mr. Lappuse demeurant au-dessous de Lafourche.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

20 mai—14 B. BRYAN, Geolier.

Animaux Epaves

Arrêté Par James O'Neill, à environ neuf milles de Baton Rouge, sur le chemin de la Comite, une MULE, haute de 12 à 13 paumes, de couleur grisâtre, sans étampe et âgé d'environ 4 ans; et un MULET, haut de 10 à 11 mains, de couleur brune, âgé de 3 ans, sans étampe.

L'un et l'autre sont très-sauvages.

20 fev.—2 B. J. FLAGET, Rangeur.

ARRETE par Geo. P. Lilley, demeurant aux Plaines, un Cheval bai, de 15 paumes de haut et ayant une étoile au front, âgé d'à peu près 8 ou 9 ans.

9 Fev. 52

ARRETE par Benjamin Singletary résidant à 14 milles de Baton Rouge, un CHEVAL blanc tacheté de noir, allant le train naturellement, de 15 à 16 paumes de haut, âgé d'environ [illegible] ans, n'ayant point d'étampe.

1er avril—8 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par William White, demeurant à la Comite, une POULICHE baie, âgée de trois ans, sans étampe, environ 13 paumes de haut.

15 Avril—10 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par Abijah C. Russ demeurant à 9½ milles au dessus de Baton Rouge sur le chemin du Bayou Sarah, un CHEVAL bai, environ 15 paumes de haut, âgé de 8 ou 9 ans, sans étampe, ce cheval a une grande cicatrice à la cuisse gauche de derrière, et à la crinière et la queue longue.

14 avril—10 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par V. Daltou, demeurant à 6 milles de Baton Rouge, un BŒUF rouge, âgé de 8 ou 9 ans, étampé J. C. et ayant plusieurs marques aux oreilles.

AUSSI—Une VACHE avec son veau, tacheté blanc, noir et rouge, âgée de 5 ou 6 ans, étampée 7 ou L, un *crop* aux deux oreilles, et un trou dans l'oreille droite.

10 avril—10 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par Robt. T. Young, résidant aux Plaines, une VACHE ayant le corps blanc la tête brune, sans étampe, un *upper* et un *underbit* à l'oreille droite, un *underbit* à la gauche, âgée d'environ 6 ans.

Un BŒUF tacheté de rouge et de blanc, une étampe indéchifrable, un *crop* à l'oreille gauche et un *underbit* à la droite, âgé d'environ 4 ans.

Un BŒUF blanc et noir, étampé d'un W. sur la hanche droite, marqué d'un *crop* d'un *under* et d'un *upperbit* à l'oreille droite et d'un *underslope* à la gauche, âgé d'environ 5 ans.

22 avril—10 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par F. D. Conrad, demeurant à 7 milles au-dessous de Baton Rouge, une JUMENT avec son poulain. La jument est créole et est très petite, avec des jambes noires ainsi que la crinière et la queue. Il y a une étampe indéchiffrable. Le poulain est âgé d'environ 1 ou 2 ans, le front blanc.

9 avril 13

IL a été arrêté par Wm. P. Coxe demeurant aux Plaines, une JUMENT baie, étampée T sur l'épaule gauche, âgée d'environ 8 ans, une étoile sur le front.

S. HENDERSON, Junr,

6 mai 13* Dép.-Rangeur.

IL a été arrêté par François Rivas, demeurant à 10 milles au-dessous de Baton Rouge, une VACHE, ayant un *crop* à l'oreille gauche, et un *upper* et *underbit* à l'oreille droite. Cette vache est tachetée blanc et noir, la première lettre de l'étampe est indéchiffrable, la seconde lettre est B.

S. HENDERSON, Junr.,

16 mai 14* Dép-Ranger.

AVIS,

JE soussigné, certifie à tous ceux que cela concerne, que j'ai nommé Abell Waddill et Thomas Canty de Baton Rouge, Agents pour la vente des Médicamens du Dr. Samuel Thompson dans l'Etat de la Louisiane. En conséquence, ceux qui désireraient se procurer les dits Médicamens ou le droit de les vendre, n'ont qu'à s'adresser aux dits Waddill & Canty qui auront toujours un assortiment frais de véritables Médecines Thomsoniennes.

25 mars—6 H. WOOD,

Agent Général de Samuel Thomson.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre les articles suivans, savoir:

150	sacs de Sel (gros et fin.)
24	boites de Vitres 8×10.
12	do. "*Flasks*" d'une pinte.
3	Wagons à bœufs.
3	Charrettes à bœufs.
1	Barouche avec ses harnais complet.
7	Charrues Rouges.

11 mai 13 A. MONTAN.

Pompes en Métal
De Smith.

LES personnes qui désireraient se procurer de ces pompes si durables et si commodes, peuvent s'adresser au soussigné à Baton Rouge qui en fournira et les placera dans le plus court délai. Les ordres venant de la campagne seront exécutés sur le champ.

8 mars-4-tf J. C. FULTON.

Institution de Nazareth
POUR LES
DEMOISELLES.

LE Pensionnat de Nazareth est à deux milles et demi de Bardstown et à un quart de mille du chemin ferré de Louisville à Bardstown. La situation de cet établissement est saine et agréable, les batisses en sont vastes et commodes et parfaitement calculées pour une Pension de Demoiselles. La cour de récréation et les promenades sont vastes, et offrent, en été, l'ombrage le plus agréable. Les personnes qui sont à la tête de l'établissement assurent à ceux qui l'encouragent et au public en général qu'il y a toujours un nombre suffisant de Professeurs et de Maitresses pour enseigner toutes les branches qui composent le cours d'étude de la Pension. La propreté, la santé, les bonnes manières et le bien être des élèves sont l'objet de l'attention particulière des Maitresses. Des soins maternels sont prodigués aux malades, et dans toutes les circonstances, les Institutrices sont de véritables mères pour leurs élèves.

On ne cherche pas à influencer les élèves dans leur croyance religieuse, et si elles manifestent le désir de changer de religion, leurs parents ou leurs gardiens en sont prévenus.

La Pension de Nazareth est toujours ouverte pour la réception des jeunes personnes, et l'établissement peut aisément en admettre cent.

CONDITIONS.

Pension et Enseignement dans les branches ordinaires, savoir:

Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire Anglaise et Geographie, Couture, Marque et Ouvrages d'aiguille, par quartier,	$25 00
Pension et Enseignement d'une ou de toutes les branches suivantes, savoir: Broderie, Dessin et Peinture, Histoire, Rhetorique, Botanique et Philosophie, par quartier,	$28 00

Il n'y aura point d'augmentation de prix dans l'enseignement des branches ordinaires avec celles énoncées en dernier lieu.

On paiera en outre pour le Français, par quartier,	$3 00
Leçons de Piano et de Guitare et usage des Instrumens par quartier,	6 00
Danse, par quartier,	10 00
Lit et Garnitures [illegible] ment les fournit,	2 00
Livres pour toutes les classes, Cartes, Papier, Plumes &c.	1 50

☞Les paiemens se font par quartier, et d'avance.

Toutes les lettres qui ont rapport à l'Institution doivent être adressées au Rt. Revd. Bishop David, ou au Rev. J. Hazeltine, Bardstown, Ky. ou à la Mère Supérieure Mlle. Frances Gardiner, Nazareth près Bardstown. Ky. ou au Rev. I. A. Reynolds, Louisville Ky.

18 Février 1-tf.

Habillements d'Eté.

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment

d'Habillemens de Printemps et d'Eté,

à la dernière mode, consistant en partie en habits et lévites en mérinos fin, do. en bombasine noire, habits et habits-vestes en batiste écrue et en toile grise, lévites et habits-vestes en désinde, do. en toile blanche, en toile grise et en batiste, pantalons en coutil blanc et gris, do. en coutil à carreaux et à côtes, do. en mérinos et en bombasine, do. en toile grise et en batiste écrue, do. en cotonade, gilets en satin blanc et noir, do. en soie noire et de couleur, do. en Marseille blanche et à dessins, voiles de coton et de toile, cols de chemise, caleçons en toile et en coton, cols en satin unis et à carreaux, ainsi qu'un bel assortiment d'habits et lévites en beau drap bleu et noir, pantalons en drap bleu et noir; le tout à vendre aux termes ordinaires.

J. & E. F. PHILLIPS.

PRESSE A VENDRE.

UNE PRESSE IMPERIALE de la manufacture de WELLS, à vendre à bas prix. S'adresser au Bureau de la Gazette.

18 Février 1

Dissolution de Société.

LA Société qui existait entre les soussignés a été dissoute d'un commun accord, le 1er du courant. Les personnes qui ont des réclamations contre eux auront à les presenter et ceux qui leur doivent viendront régler avec eux. H. Remy réglera les affaires de la société à la Nlle. Orléans et N. Droz, à Baton Rouge, où il continuera le même genre d'affaires pour son propre compte dans le même magasin rue Lafayette, près de la maison du Juge Tessier.

N. DROZ,
H. REMY.

11 mars-4

Avis.

MR. OZEM WOODRUFF ayant disposé de son interêt dans la maison Woodruff & Cooper, en faveur de H. A. S. Mussenden, les affaires seront conduites désormais sous la raison de

COOPER & MUSSENDEN.

Les personnes qui doivent à la première société régleront leurs comptes avec la nouvelle raison.

29 mars 7

AVIS.

LES soussignés ayant fait l'acquisition du magasin de [illegible] Barbee & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont formé une société sous la raison de KIRKLAND & Co. Ils continueront le même genre d'affaires que celle connue sous la raison de Barbee & Co. Leur demeure est à l'encoignure des rues de l'Eglise et Levée.

VINCENT KIRKLAND,
ONESIME LABAUVE.

Baton-Rouge, 12 Dec. 1836.—44.

A Vendre chez les Soussignés

EN magasin un bel assortiment de Vins Liqueurs et Groceries;

Cognac Brandy; Champagne do; Vin de Madère 1re. qualité; Genièvre de Hollande; Vin de Sherey; Vieux Whiskey; Vieux Vin de Porto; Vin de Malaga; Liqueurs Françaises assorties; Vin de Champagne; Amandes douces; Fromages de Goshen; Raisins secs et frais, Prunes; Cigarres de la Havane, 15,000 Trabucos; 10,000 Regalia; 10,000 Hugues; 20,000 Cigarres de la Floride.

3 Dec.—42. J. L. REYNOLDS & Co.

NOUVELLEMENT ARRIVE DE CINCINNATI,

20 Barils Vieux Whiskey,
22 Demi-Barils Farine (Buckwheat.)

10 Dec-43. MANSKER & DEWEY.

J. & E. F. PHILLIPS offrent en vente, 50 Pièces de Toile d'emballage du Kentucky;

60 Balles de Corde d'Emballage du Nord,
300 Livres Ficelle.

5 Nov—38

VIN ROUGE &c.—Les soussignés viennent de recevoir, et offrent à vendre, 10 paniers de Champagne et 10 caisses de Vin rouge.

15 fév.—1 SLOAN & MORRIS.

Créosote de Reichenberg.

CETTE nouvelle substance découverte par le Docteur Reichenberg, et connue par les effets surprenants qu'elle produit dans diverses maladies, se trouve à la Pharmacie de

8 avril—8 JOURDAN & Co.

TOUTES les personnes qui doivent à D. Barbee & Co. par comptes ou billets sont priées de venir les régler sur le champ, si non la collecte en sera faite par un constable.

24 Février 2-tf

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, une quantité de Côtes et Têtes de Cochon en barils, pour les habitations.

22 avril—10 J. DUNN & Co.

Conditions de la Gazette.

On ne recevra pas de souscription pour moins d'une année. Le prix de l'abonnement est de [illegible] piastres par année, dont trois payables d'avance, et trois au commencement du dernier semestre.—Les personnes qui par une raison quelconque, jugeraient convenable de discontinuer leur abonnement, devront en donner avis avant la fin de l'année; au cas contraire, elles seront considérées comme le renouvellant.

☞Les AVIS se paieront de la manière suivante, savoir: Les Avis qui n'excèderont pas dix lignes, ou qui seront moindres, se paieront une piastre pour la première insertion, et 50 cents pour chaque répétition; les Avis plus longs suivront la même règle.

Tout Avis, à moins qu'on ne l'ordonne autrement, sera publié en français et en anglais, et payé pour chacune des deux langues, jusqu'à ce qu'il soit retiré.